

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

ANNEXE DEPARTEMENTALE N°2 POSTES A PROFIL OU SPECIFIQUES

Cette liste des postes à profil ou spécifiques est susceptible d'évoluer,
en fonction du projet de carte scolaire.

1) Tableaux des postes qui nécessitent l'avis d'une commission départementale pour une première nomination

(description des postes de la page 4 à la page 11)

1-1) Tableau des postes à profil

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable au dépôt de la demande auprès de :	Date limite de la demande
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (1)	CAFIPEMF*	IEN de la circonscription demandée	20 mars 2014
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (spécialisation EPS) (1)	CAFIPEMF* (option EPS)	IEN de la circonscription demandée	20 mars 2014
Conseillers Pédagogiques Départementaux (2) > Arts visuels > Education musicale > EPS > Techno. et ressources éducatives	CAFIPEMF option : > AV > EM > EPS > TRE	IENA	20 mars 2014
Enseignants référents (3)	> CAPA SH* > 2 CA-SH	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Poste de secrétariat CDOEASD (½ poste) (4)	> CAPA SH* de préférence	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Postes de coordonnateur Handiscol (4 bis)	> CAPA SH*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Soutien aux enfants malades (SAPAD) (libellé SESAD dans la liste des postes) (5)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Enseignant SAFE à Essey les Nancy (6)	> CAPA SH E*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
AJES à Laxou (7)	> CAPA SH F*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (8)	> CAPA SH	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Dispositifs Relais (classes et ateliers) (9 et 10)	Expérience des publics adolescents difficiles	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable au dépôt de la demande auprès de :	Date limite de la demande
Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion à Nancy (1/2 poste) (11) Centre éducatif fermé à Tonnoy (11bis)	> CAPA-SH F* > 2 CA SH ou expérience des publics jeunes adultes difficiles	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Centre psychothérapique à Laxou (12)	> CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Etablissements pénitentiaires (13)	> CAPA-SH F* de préférence	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Animateurs TUIC (14)	> CAFIPEMF*	Conseiller pédagogique départemental coordonnateur TICE + IEN TICE	20 mars 2014
Adjointes spécialisées à l'école des enfants hospitalisés à Vandoeuvre (15)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
CLIS 2 pour élèves atteints d'un handicap auditif (15 bis)	> CAPA-SH A *	IEN en charge de l'ASH	20 mars 2014
Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète (16)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et +	IEN de la circonscription concernée	20 mars 2014
Postes « plus de maîtres que de classes » (17) (libellé MAITRE SUP dans la liste des postes)		IEN de la circonscription concernée	15 avril 2014

1 -2) Tableau des postes spécifiques ECLAIR et RRS

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable au dépôt de la demande auprès de :	Date limite de la demande
Directeurs d'école ECLAIR et RRS (18)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et +	IEN de la circonscription de Nancy II ou de la circonscription concernée	20 mars 2014
Secrétaires RRS (19)	-	IEN de la circonscription	20 mars 2014
Secrétaire du comité exécutif du programme ECLAIR (20)	-	IEN de la circonscription de Nancy II	20 mars 2014
Enseignants référents ECLAIR (21) (libellé ENS1D RR dans la liste des postes)	-	IEN de la circonscription de Nancy II	20 mars 2014

2) Tableau des postes à profil ne nécessitant pas l'avis d'une commission départementale pour une première nomination

(description des postes de la page 12 à la page 14)

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable auprès de : ** (+ avis IEN pour les postes des rubriques 22 et 23)
Scolarisation des enfants du voyage (22)**	-	IEN de la circonscription de Nancy II **
Scolarisation des enfants allophones (UPE2A) (23)** (libellé ITIN dans la liste des postes)	-	IEN de la circonscription de concernée **
Ecole spécialisée à Flavigny (EDM) (24)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH
MECS (25) IME (25 bis) ITEP (25 ter)	> CAPA SH E* > CAPA-SH D* > CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH
Educateurs en internat à l'EREA de Flavigny (26)	> CAPA-SH C*	IEN en charge de l'ASH
Educateurs en internat à l'EREA de Briey (27)	> CAPA-SH F*	IEN en charge de l'ASH
CMPP (28)	> CAPA-SH G*	IEN en charge de l'ASH
CLIS avec dispositif TSL (29)	> CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH
ULIS (30)	> CAPA-SH D* > 2 CA SH	IEN en charge de l'ASH

Type de poste	Condition	Entretien préalable auprès de :
Ecole élémentaire Jean Jaurès à NANCY immersion en langue anglaise Poste ECEL « anglais » (31)	Avoir suivi le programme Jules Verne en UTAH	IEN de Nancy I

* Diplômes ou titres antérieurs équivalents

** Avis de l'IEN nécessaire

Le fait de demander l'un des postes particuliers mentionnés dans les deux tableaux ci-dessus implique que le candidat :

- ait pris connaissance des sujétions particulières qui s'y rattachent
- ait accepté ces sujétions et adhéré au projet éducatif et pédagogique de l'école ou de l'établissement.

D'une manière générale, tous les postes implantés dans les écoles et établissements spécialisés comportent des sujétions particulières. Il est demandé aux candidats à de tels postes de se mettre en rapport avec les chefs d'établissements concernés qui leur donneront toutes les indications utiles sur l'organisation de l'enseignement dans ces établissements.

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR UNE PREMIERE NOMINATION

1) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Les enseignants titulaires d'un C.A.F.I.P.E.M.F. ou d'un C.A.E.A. désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS) voudront bien adresser une lettre de motivation à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1^{er} degré - ainsi qu'à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale concerné, **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

La procédure de nomination des conseillers pédagogiques auprès des I.E.N. est la suivante :

Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale composée du Directeur académique ou de son représentant, d'un I.E.N. et d'un C.P.C. (Conseiller Pédagogique de Circonscription)

Les candidats à un poste de C.P.C. doivent solliciter un entretien avec l'I.E.N. de la circonscription concernée afin de connaître les caractéristiques et le projet de la circonscription.

Les conseillers pédagogiques auprès d'un I.E.N. qui demandent une mutation doivent également solliciter un entretien avec l'I.E.N.

2) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX

- EN EDUCATION MUSICALE (LIBELLE : C.P. ED. MU.)
- EN ARTS VISUELS (LIBELLE : C.P. AR. PL.)
- EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
- EN TECHNOLOGIE ET RESSOURCES EDUCATIVES (LIBELLE : C.P. TECHN.)

Les conditions requises pour pouvoir être nommé(e) à titre définitif sur ces postes sont les suivantes :

- être titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F. correspondant (Éducation Musicale, Arts Visuels, Technologies et Ressources Educatives, EPS)
- passer un entretien auprès d'une commission spécialisée

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle – Division du 1^{er} degré – **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

Les candidats à l'un de ces postes doivent solliciter un entretien auprès de Monsieur l'I.E.N.A.

3) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS

Missions :

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en oeuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

Tâches :

- Mise en oeuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

Compétences :

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1^{er} et 2^{ème} degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Qualités requises :

- Sens de l'organisation et de la communication.
- Sens de l'analyse.
- Sens de la relation.

Conditions :

- être titulaire d'un CAEI, d'un CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2 CA-SH.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1^{er} degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur. Un poste est susceptible d'être implanté dans le nord du département.

4) SECRETARIAT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (CDOEASD) (½ poste)

Le poste de secrétariat CDOEASD est assuré par un professeur des écoles, de préférence spécialisé.

Ce poste nécessite une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...)
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Condition: être titulaire de préférence du CAPA-SH ou du 2 CA-SH ou d'un titre antérieur équivalent.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

4bis) POSTES DE COORDONNATEUR HANDISCOL (Cellule Aide Handicap Ecole)

Les postes de secrétariat et de coordination d'HANDISCOL sont assurés par des professeurs des écoles spécialisés. Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des AVSI : recrutement, suivi, formation.
- Gestion de matériel pédagogique adapté, gestion des demandes, de l'inventaire.
- Coordination des instances de décisions.
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Animation des équipes pluridisciplinaires.
- Condition: être titulaire d'un CAEI, d'un CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2 CA-SH.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N°de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

5) POSTE S.A.P.A.D. (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile) (libellé SESAD dans la liste des postes)

Ce poste est implanté à l'hôpital d'enfants de Brabois à VANDOEUVRE.

L'enseignant se rend au domicile des enfants et adolescents handicapés ou malades ne pouvant temporairement être scolarisés dans un établissement ou une école. Il assure, outre le soutien scolaire, la liaison avec l'école et les enseignants de l'enfant afin de faciliter son retour en classe.

Il assure également le suivi de la scolarisation des enfants malades chroniques.

Les interventions ont lieu dans l'agglomération nancéenne ainsi que dans un rayon d'environ 30 km autour de NANCY.

Ce poste spécialisé relève du CAPA-SH option C ou titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N°de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

6) POSTE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET EDUCATIF (SAFE) A ESSEY-LES-NANCY

L'enseignant a pour tâches le soutien scolaire et l'aide aux devoirs, dans les écoles et établissements concernés et au SAFE. De plus il établit les relations nécessaires avec les établissements scolaires pour des enfants de 6 à 15 ans, en difficulté sur le plan familial et scolaire, et proposés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance Une grande souplesse horaire est demandée, en fonction des besoins.

Ce poste relève du CAPA-SH option E ou titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N°de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

7) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (AJES)

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. Ces postes relèvent du CAPA-SH option F ou titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

8) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE (R.E.M.M.)

Un poste est implanté pour l'aide à la rescolarisation et l'accompagnement scolaire d'élèves en rupture scolaire et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ; l'enseignant intervient sur les bassins de NANCY et de PONT-A-MOUSSON et éventuellement celui de LONGWY. L'enseignant doit être titulaire du CAPA-SH. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

9 et 10) DISPOSITIFS RELAIS

9 - CLASSES RELAIS

Trois classes relais accueillent des élèves sous mandat judiciaire ou administratif et en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué sous forme de modules en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum.

Lieux d'implantation :

- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 15 ans)
- HERSERANGE – Collège « Henriette Godfroy » (élèves de 12 à 15 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

10 - ATELIERS-RELAIS

Deux postes d'atelier-relais sont implantés dans le département : le premier, rattaché au collège « Jean-Jacques Rousseau » à HOMECOURT ; le second, implanté au collège « Haut-de-Penoy » à VANDOEUVRE. Ces dispositifs fonctionnent par sessions de 5 semaines (4 sessions par année scolaire).

Missions :

L'enseignant construit le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe de l'atelier -relais pour définir :

- les objectifs fixés au regard des capacités et compétences accessibles aux élèves
- un module de formation adaptée
- les conditions de la réintégration scolaire, et de son suivi dans l'établissement d'origine.

Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.

Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Il peut, durant les intersessions, prendre en charge de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

Compétences :

- Connaissance des publics en difficulté,
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

11) POSTE AU SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (STEMOI)

½ poste d'enseignant dépend de ce service situé rue Coué à Nancy, qui accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats pour Enfants.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures d'un suivi éducatif en milieu ouvert et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPA-SH option F de préférence ou titulaire du 2 CA-SH ou justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.5 6.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

11bis) POSTE AU CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY

Ce centre éducatif fermé, accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant un suivi éducatif et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPA-SH option F de préférence ou titulaire du 2 CA-SH ou justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.5 6.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

12) POSTES AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE LAXOU

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPA-SH Option D ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93. 56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

13) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n°2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O.E.N. n°3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Ces postes sont implantés dans les prisons de NANCY, TOUL et ECROUVES.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires de préférence du CAPA-SH option F ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93. 56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

14) POSTES D'ANIMATEURS T.U.I.C. **(Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication)**

Cette mission est placée sous la co-responsabilité de deux IEN :

- 1) Responsabilité administrative : IEN des deux circonscriptions.
- 2) Responsabilité par rapport à la mission TICE : IEN TICE.

La mission d'animation TICE s'inscrit prioritairement dans le cadre du travail de l'équipe de circonscription, avec comme objectif premier le développement de l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies à l'école, par les enseignants et par les élèves. L'A.TICE est le référent technique de la circonscription, mais il est surtout une personne-ressource pédagogique pour les projets intégrant les TICE.

L'Animateur TICE intervient sur trois types de missions :

- avec l'équipe de circonscription,
- auprès des écoles,
- au niveau départemental.

Les animateurs TICE sont regroupés au sein d'une équipe départementale TICE dont la coordination est assurée par Monsieur le conseiller pédagogique départemental Technologies et ressources Educatives.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAFIPEMF ou d'un titre antérieur équivalent. Ils devront prendre contact, dès à présent, avec Monsieur le conseiller pédagogique départemental Technologies et ressources Educatives - Tél : 03.54.51.21.06

Ils adresseront une lettre de motivation à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - ainsi qu'aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale concernés, **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

15) POSTES D'ADJOINTS SPECIALISES DE L'ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES A VANDOEUVRE

Compte tenu de la spécificité de ces postes, les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

De plus, un demi-poste est implanté à l'école des enfants hospitalisés. Ce demi-poste est couplé après le mouvement avec un demi-poste de préférence en enseignement spécialisé.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPA-SH Option C ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues, et les affectations seront alors données à titre provisoire.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

15bis) CLIS 2 POUR ELEVES ATTEINTS D'UN HANDICAP AUDITIF

Une classe de l'école Marcel Leroy à NANCY accueille 8 à 10 élèves sourds ou malentendants atteints d'un handicap auditif. La Langue des Signes Française (L.S.F.) étant le seul mode de communication pour certains d'entre eux.

Ce poste fait partie du **P.A.S.S. « Pôle pour l'Accompagnement à la Scolarisation des jeunes Sourds »** et implique que l'enseignant possède ou acquière à la fois le CAPA-SH option A et un niveau de compétence reconnu en Langue des Signes Française (LSF).

Les candidats à ce poste doivent en conséquence s'engager d'une part à suivre une formation de 15 semaines environ à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA) à SURESNES pour acquérir le CAPA-SH option A, et d'autre part à suivre une formation en Langue des Signes Françaises (60 heures par an les mercredis) et travailler également personnellement pour acquérir le niveau requis en Langue des Signes.

De plus, un poste d'enseignant itinérant apporte un soutien spécialisé dans leurs classes aux élèves atteints d'un handicap auditif. Les interventions ont lieu dans l'agglomération nancéienne ainsi que dans un rayon d'environ 30 km autour de NANCY. Ces postes sont accessibles aux enseignants titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option A. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

16) DIRECTEURS D'ÉCOLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉCHARGE COMPLÈTE

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

Outre les missions traditionnelles du directeur :

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri-catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS..).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

Compétences, savoir-faire et savoir-être requis :

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps, et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés, en vue d'un entretien. Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

Seules, deux écoles élémentaires comptent 14 classes ou plus dans le département de Meurthe-et-Moselle : l'école Van Gogh à BLENOD LES PONT A MOUSSON et l'école Hubert Monnais à LUNEVILLE.

17) POSTES « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

Initié dans le cadre de la refondation de l'école en 2013, le dispositif « *plus de maîtres que de classes* » repose sur l'affectation de maîtres supplémentaires rattachés à des écoles du département, en complément des aides existantes dans d'autres écoles.

Ce dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées qui gardent leur spécificité.

Il ne sert pas à dédoubler une classe, ni à mettre en place une classe supplémentaire.

Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire et, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, d'aider les élèves à effectuer les apprentissages fondamentaux.

Missions :

Travail dans le cadre d'un projet spécifique lié au projet d'école visant à :

- Apporter un appui aux enseignants de l'école dans la classe
- Privilégier l'acquisition des fondamentaux
- Langue orale et écrite, mathématiques
- Favoriser la méthodologie des apprentissages scolaires

Compétences requises :

Enseignant ayant l'expérience du travail en équipe

Implantations de ces postes :

A la Rentrée scolaire 2013 :

- Ecole élémentaire Jules Ferry à VILLERUPT – Circonscription de Longwy 1
- Ecole élémentaire Schweitzer à LAXOU – Circonscription de Nancy 2

A la Rentrée scolaire 2014 :

- la liste des nouvelles écoles susceptibles d'être concernées sera consultable sur le PIAL vraisemblablement à partir du 31 mars 2014.

Ces postes sont libellés MAÎTRE SUP dans la liste des postes.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, avant le 15 avril 2014, avec les I.E.N. concernés, en vue d'un entretien. Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

18) DIRECTEURS D'ECOLE RELEVANT DE L'EDUCATION PRIORITAIRE : ECOLES CLASSEES EN ECLAIR ET ECOLES CLASSEES EN RRS

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire et surtout celles classées en ECLAIR (Ecoles – Collèges – Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite scolaire) suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du contrat de réussite, notamment les mesures pédagogiques et éducatives qui refondent l'éducation prioritaire ; dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée, implication dans la mise en œuvre des nouveaux cycles et du conseil école-collège ; identification des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.

- Relation école/familles.

- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement - et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

Il est demandé aux candidats intéressés par les postes de direction en ECLAIR de prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, en vue d'un entretien (03 83 93 56 97). Quant aux candidats sur un poste de direction en RRS (Réseau de Réussite Scolaire), ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée, en vue d'un entretien.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

19) SECRETAIRES RRS (Réseau de Réussite Scolaire)

Le poste de secrétaire RRS a vocation à être occupé par un enseignant du premier ou du second degré, déchargé de son service à mi-temps.

Le secrétaire RRS inscrit son action dans celle définie par le responsable du RRS (IEN ou Principal) et fait partie à ce titre de l'équipe Principal, IEN, Secrétaire.

Il est nommé par le Directeur académique dont il reçoit une lettre de mission.

Rôle :

Le coordonnateur facilite et régule la mise en application des décisions du Conseil de réseau.

Dans ce cadre, il assure la liaison et veille à la continuité des actions entre :

- les écoles du RRS,
- les écoles et le collège du RRS.

A ce titre, il est le partenaire privilégié et le conseiller technique de l'I.E.N. du secteur et du Principal du collège.

- Il est en contact avec les Conseils d'école et le Conseil d'Administration du collège.

- Il élabore et actualise le projet de réseau.

- Il accompagne les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de RRS.

- Il est le lien entre les partenaires extérieurs à l'Education nationale reconnus par le Conseil de réseau.

- Il coordonne et facilite les travaux des groupes de travail et de réflexion mis en place par le Conseil de réseau.

- Il propose un calendrier des réunions.

- Il établit un échéancier des actions et des évaluations en fonction des directives académiques et des contraintes locales.

- Il participe notamment aux travaux des dispositifs locaux contractualisés.

- Il assure l'information permanente des acteurs du réseau. Il est destinataire de toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Education Prioritaire. Il assure la mutualisation des données sociales, culturelles, locales.

- Il met en relief les actions des acteurs du réseau et contribue ainsi à la valorisation de l'image de celui-ci.

Le secrétaire a une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et a le souci de réactiver régulièrement ses connaissances. Il peut être associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des personnels du réseau.

N.B. : Le secrétaire RRS de Vandoeuvre assure le lien avec le dispositif de réussite éducative.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

20) SECRETAIRE DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME ECLAIR DU COLLEGE CLAUDE LE LORRAIN A NANCY

Acteur incontournable, le secrétaire du comité exécutif du programme ECLAIR est chargé de la préparation des décisions du comité exécutif et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

Missions : coordination – communication - conseil technique

- Organiser le calendrier des réunions institutionnelles du réseau.
- S'impliquer dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques qui refondent l'éducation prioritaire, en s'appuyant notamment sur les nouveaux cycles et sur le conseil école – collège.
- Etablir l'ordre du jour des différentes réunions, sous la responsabilité des responsables du réseau.
- Assurer le secrétariat de ces réunions (convocation, compte-rendu, diffusion aux membres des différents comités, après accord des responsables).
- Assurer la circulation de l'information au sein du réseau.
- Proposer des axes de travail opératoires aux responsables du programme, et veiller sur le terrain à leur mise en œuvre dans des conditions optimales.
- Etablir et suivre un tableau de bord du réseau en adéquation avec les performances visées dans le contrat d'objectifs ; être capable d'en faire une analyse fine et de la présenter aux pilotes du réseau.

Qualités et compétences

- Savoir se rendre disponible.
- Savoir s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau.
- Savoir participer à la dynamique du réseau.
- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires.
- Savoir travailler en équipe et animer un travail collectif.
- Maîtriser les outils informatiques.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec Mme l'inspectrice de l'Education Nationale de Nancy 2. Tel. : 03 83 93 56 97.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

21) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS DU PROGRAMME ECLAIR DU COLLEGE CLAUDE LE LORRAIN A NANCY

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du 1er ou du second degré.

Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Mme l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. Tél : 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe et Moselle - Division du 1er degré - **pour le jeudi 20 mars 2014**, délai de rigueur.

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NE NECESSITANT PAS L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR UNE PREMIERE NOMINATION

22) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

Il existe deux postes de ce type dans le département, implantés administrativement dans les écoles Moselly et Buffon à NANCY.

Les postes implantés à NANCY fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Nancy II, en vue d'un entretien.

N° de téléphone de la circonscription de Nancy II, : 03.83.93.56.97.

23) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A)

(Scolarisation des primo arrivants)

L'enseignant d'UPE2A a pour mission :

- d'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité ;
- d'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'école : concevoir, adapter et mettre en oeuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences ;
- d'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
- de planifier les rencontres avec les familles ;
- de veiller, en lien avec le directeur, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'école ;
- de travailler en se référant aux compétences du socle commun ;
- de travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage.

Des compétences particulières à l'enseignement du Français langue étrangère seront appréciées.

Le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique de l'école de la commune ou des autres écoles environnantes sera indispensable.

Les qualités relationnelles devront permettre cette mise en oeuvre.

Ces postes sont susceptibles d'être changés d'école de rattachement au sein de la circonscription, voire rattachés ultérieurement à une autre circonscription en fonction des arrivées d'enfants étrangers. Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés, en vue d'un entretien.

24) ECOLE SPECIALISEE DE FLAVIGNY (E.D.M.)

Des unités d'enseignement accueillent des élèves hospitalisés ou en rééducation motrice, des élèves présentant des troubles des apprentissages et des troubles du langage. Ces postes relèvent du CAPA-SH option C ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

25) POSTE D'ENSEIGNANT A LA MECS ET A L'ACCUEIL DE JOUR DE LUNEVILLE (poste Option E rattaché à l'I.M.E.)

L'enseignant assure le soutien scolaire, l'aide aux devoirs et établit les relations nécessaires avec les établissements scolaires pour des enfants de 6 à 14 ans, en difficulté sur le plan familial et scolaire, et proposés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Une grande souplesse horaire est demandée en fonction des besoins. Les postes implantés relèvent du CAPA-SH option E ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

25 bis) I.M.E. LUNEVILLE ET FLAVIGNY

Les Unités d'Enseignement peuvent être implantées dans les IME ou délocalisées dans des écoles ordinaires. Les élèves reçoivent un enseignement adapté à leur handicap intellectuel. Les Unités d'Enseignement implantées à l'IME de Lunéville et à l'IME de Flavigny sont accessibles aux enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option D ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

25 ter) I.T.E.P. BRIEY, JARVILLE, LUNEVILLE et FLAVIGNY (postes D rattachés à l'I.M.E. de Lunéville et à l'I.M.E. de Flavigny)

Les Unités d'Enseignement peuvent être implantées dans les ITEP ou délocalisées dans des écoles ordinaires. Les élèves reçoivent un enseignement adapté à leur handicap et à leurs troubles du comportement. Les Unités d'Enseignement implantées à l'ITEP de Briey, Flavigny, Jarville et Lunéville, sont accessibles aux enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option D ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

26) POSTES D'EDUCATEURS EN INTERNAT A L'EREA DE FLAVIGNY

Postes auprès d'élèves handicapés moteurs.

Type de travail demandé

- 1) - activité de soutien scolaire et de secrétariat en classe
- 2) - activités éducatives (manuelles, artistiques, sportives, culturelles)
- 3) - prise en charge du quotidien (repas, coucher, lever)

Contraintes horaires : horaires d'internat de semaine, travail de nuit, par roulement, travail le mercredi, service de remplacement sur l'internat, repas de midi...

Les personnels intéressés par ces différents postes doivent être titulaires du CAPA-SH option C ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Ils doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

27) POSTES D'EDUCATEURS EN INTERNAT A L'EREA DE BRIEY

Postes auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale (12 à 18 ans).

Type de travail demandé :

- 1) - activités éducatives (manuelles, artistiques, sportives, culturelles)
- 2) - prise en charge du quotidien (repas, coucher, lever..)

Contraintes horaires : horaires d'internat, travail de nuit, par roulement, travail le mercredi, service de remplacement sur l'internat, repas de midi...

Les personnels intéressés doivent être titulaires du CAPA-SH Option F ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Ils doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

28) POSTES CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques)

Les CMPP sont des Etablissements Médico-Educatifs pratiquant des soins en cure ambulatoire. La Rééducation Psychopédagogique au CMPP est incluse dans un contrat de soins sous autorité médicale. Les personnels intéressés doivent être titulaires du CAPA-SH option G ou d'un titre antérieur équivalent.

Les personnels intéressés doivent prendre, dès à présent, contact avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

29) CLIS AVEC DISPOSITIFS TSL (Troubles Spécifiques du Langage)

Les CLIS 1 avec dispositif TSL permettent de prendre en charge des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Les enseignants responsables de ces dispositifs doivent être titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

30) U.L.I.S. (Unités Locales d'Inclusion Scolaire)

Des dispositifs U.L.I.S., implantés en collège sont destinés à accueillir des élèves de 12 à 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (effectif limité à 10 élèves). 3 d'entre elles ont des caractères particuliers

- Montaigu TFA/TFC à HEILLECOURT (dispositif partagé entre troubles de la fonction auditive et troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- Victor Prouvé à LAXOU (dispositif troubles spécifiques du langage et de la parole)
- Julienne Farenc à DOMBASLE (dispositif troubles spécifiques du langage et de la parole)

5 postes U.L.I.S. sont implantés en lycée et accueillent des élèves de 16 à 20 ans, issus d'U.L.I.S. de collège, présentant les mêmes troubles :

- Section d'enseignement professionnel du Lycée Stanislas à VILLERS-LES-NANCY
- Lycée professionnel Paul Louis Cyfflé à NANCY
- Lycée professionnel Darche à LONGWY
- Lycée professionnel Levassor DOMBASLE (poste actuellement occupé par un professeur du second degré)
- Lycée professionnel Marie Marvingt à TOMBLAINE (poste actuellement occupé par un professeur du second degré)

Les enseignants responsables de ces dispositifs - dits coordonnateurs - doivent être titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du 2 CA SH. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91.

31) POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES A NANCY - IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE

Le professeur doit conduire les enseignements en partageant la classe avec un enseignant de langue française sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion. Le temps d'intervention en langue anglaise est fonction du niveau d'enseignement.

Ce poste est réservé aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH (Etats-Unis). Toutefois, si un poste n'était pas pourvu par un professeur répondant à ce critère, il serait confié, à titre provisoire, à un autre professeur parfaitement bilingue.

Pour ce poste, prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription de Nancy 1. Tél : 03 83 93 56 08